

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 29 août 2017**

CP2017\_08\_28  
id. 3437

*L'an deux mille dix sept, le vingt neuf août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ASTRUC, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. BEQ (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme NEGRE (pouvoir à M. WEILL)*

*Absent(s) :*

*M. ALBUGUES*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum :10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**CONTRAT TERRITOIRE LECTURE ENTRE L'ÉTAT  
ET LE DÉPARTEMENT  
ANNÉE 2017**

Par délibération du 24 juin 2016, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a approuvé la signature d'un Contrat Territoire Lecture avec l'État, d'une durée d'un an renouvelable deux fois, pour la mise en œuvre, à l'échelle du département, d'une politique consistant à développer une offre de ressources et de services numériques. Ce projet de développement du numérique auprès des bibliothèques de lecture publique de Tarn-et-Garonne, est financé à hauteur de 20 000,00 € annuels, répartis en parts égales entre l'État et le Département.

Dans le cadre d'un appel à projets, la Médiathèque départementale a sollicité les bibliothèques (dans et hors Schéma Départemental de Lecture Publique) proposant un accès internet sur place, pour mettre des ressources numériques à disposition de leurs usagers.

Pour 2017, il a été décidé :

- de poursuivre l'expérimentation du service avec 4 ressources numériques (ArteVod Médiathèque numérique : service de vidéo à la demande ; Le Kiosk : presse en ligne ; Assimil : apprentissage des langues ; Maxicours : soutien scolaire en ligne) ; une cinquième ressource, à définir en comité technique à l'automne, pourra être testée ;
- de continuer ses actions de communication autour de cette action ;
- de proposer des ateliers de découverte de ces ressources (un service civique a été recruté d'avril à juin à cet effet) ;
- de programmer, dans le cadre de la formation continue, un stage intitulé « animer un atelier numérique avec des tablettes pour adolescents ».

Les crédits de l'État (DRAC Occitanie) inscrits en 2017 pour ce dispositif pour le développement de l'offre numérique de la Médiathèque départementale sont de 10 000 €.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération du 24 juin 2016 ci-dessus rappelée,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter le versement des subventions de l'Etat de 10 000 € selon le projet décrit ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC